

Blois, le 15 février 2021

COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 15 FÉVRIER 2021

Réunis ce lundi 15 février 2021 en commission permanente, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont attribué des subventions et délibéré sur des sujets relatifs au plan RELANCE 41, à l'insertion et l'emploi, au déploiement du Wifi dans les EHPAD, à la politique culturelle, au SDIS et à l'aménagement du territoire.

I / RELANCE 41

1 – Plan de relance complémentaire en faveur de l'économie touristique

Dès le printemps dernier, un plan de relance durable et global doté de 1 M€ a été validé.

Il avait pour objectif : la valorisation de l'image de la destination Loir-et-Cher et l'accompagnement des prestataires touristiques.

La majeure partie des actions a été mise en œuvre en partenariat avec l'agence de développement touristique (ADT) : campagnes de promotion en direction des clientèles franciliennes, séjours à gagner, création d'un fonds de soutien exceptionnel en direction des hébergeurs (hôtellerie et hôtellerie de plein air) qui ont fait le pari de l'investissement ces dernières années, achat de 41 000 billets dans les principaux sites de visite et de loisirs du département.

L'ADT propose de compléter la dynamique engagée depuis le printemps 2020 via deux opérations en direction des restaurateurs et des prestataires spécialisés dans les activités de plein air :

1/ inviter les clientèles locales à retrouver le chemin des restaurants avec des bons d'achat de 50 à 100 €. Une centaine de restaurants bénéficiant d'un label ou d'une marque qualité réunis sur Saveurs 41, sont concernés par cette opération. Ces bons seront à gagner dans le cadre de jeux concours qui s'étaleront du printemps à l'automne.

2/ en lien avec les opérateurs de Loir-et-Cher proposant des séjours à vélo ou des sorties en canoë-kayak : une invitation à des escapades en pleine nature en direction des visiteurs et des habitants.

Le département accorde pour cela une subvention exceptionnelle de 150 000 € à l'agence de développement touristique Val de Loire – Loir-et-Cher pour la mise en œuvre de ces actions.

2 – Prolongation de l'opération « 1000 chantiers pour nos artisans locaux »

Lors de la session du 14 décembre 2020, dans le cadre du plan de relance RELANCE 41, un dispositif de soutien à l'économie locale et aux petits artisans de Loir-et-Cher a été adopté « 100 chantiers pour nos artisans ».

Ce dispositif financier s'adressait aux intercommunalités (communauté d'agglomération et de communes) et communes du Loir-et-Cher qui ont commandé des travaux auprès d'entreprises locales (41 ou départements limitrophes) ; la date limite de ces commandes était fixée au 31 janvier 2021. L'enveloppe prévue était de 1,5 M€.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Au 31 janvier 2021, 207 demandes ont été validées représentant un montant prévisionnel total H.T. de travaux de 2 505 871 € HT et un montant total de subvention de 976 706 €.

Le département a donc décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 31 mars 2021, afin de permettre la prise en compte de projets de collectivités qui n'ont pas déposé de demande ou n'ont pas atteint le plafond de subvention de 5 000 € lors de la 1ère attribution.

Les nouveaux dossiers seront présentés lors de la CP du 10 mai 2021.

II / SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS

Dans le cadre de son Agenda 2030, adopté en session le 14 décembre 2020, le département souhaite développer les mobilités douces.

Le département met en place à destination des collectivités et établissements publics compétents, une aide maximum de 50 % de la dépense subventionnable (HT).

Cette politique renforce la « stratégie cyclable départementale » orientée vers les itinéraires cyclables touristiques et souhaite inciter également les déplacements domicile-travail et l'accès aux collèges.

L'enveloppe inscrite au BP 2021 est de 2,5 M€.

Sont éligibles :

- Les itinéraires cyclables touristiques (stratégie cyclable départementale),
- Les itinéraires cyclables pour accéder aux collèges et pour les déplacements domicile-travail,
- Les demandes relatives aux parkings relais et de co-voiturage.

III / AIDE AU DÉPLOIEMENT DE BORNES WIFI DANS LES EHPAD DE LOIR-ET-CHER

Face à l'enjeu sociétal du vieillissement de la population et aux besoins accentués par la crise de la Covid-19, le département de Loir-et-Cher souhaite favoriser et accompagner l'installation du wifi dans les EHPAD publics. Un diagnostic d'équipement des structures du département (niveau d'équipement wifi, usages actuels et futurs, attentes des établissements...) sera réalisé.

Le déploiement du wifi permettra notamment aux EHPAD publics ou privés à but non lucratifs :

- D'être suffisamment équipés pour pouvoir offrir à leurs résidents, leurs familles et tout visiteur, la possibilité d'accéder au réseau internet,
- D'encourager le développement des usages numériques pour rompre l'isolement et améliorer le cadre de vie des résidents,
- De favoriser et maintenir le lien social entre les résidents et leurs familles,
- De faciliter l'accès et le partage des informations,
- D'améliorer le parcours de soin.

Le département a décidé la création d'un dispositif d'accompagnement financier des structures concernées. L'aide couvre l'intégralité de l'investissement engagé dans la limite de 12 500 € HT par établissement.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

IV / APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Le département souhaite être sélectionné parmi les départements pilotes pour la mise en place du SPIE.

La démarche de service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) a été prise suite à des constats posés notamment dans le rapport de Frédéric Bierry, président du conseil départemental d'Alsace, pour l'Association des Départements de France qui met en évidence des délais d'orientation et de prise en charge des allocataires du RSA et des discontinuités dans leurs parcours.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) publié par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion vise à sélectionner trente territoires qui mettront en œuvre le SPIE. L'ambition du SPIE est d'ouvrir le droit à un parcours personnalisé à toute personne rencontrant des difficultés à entrer sur le marché du travail. Ceci passe par le renforcement de la coordination opérationnelle des professionnels de l'insertion.

Pour accompagner la mise en place de cette démarche, l'État prévoit de consacrer à cet appel à manifestation d'intérêt un montant maximum de 500 000 € par territoire lauréat correspondant à des crédits d'ingénierie et d'accompagnement au changement.

Le département de Loir-et-Cher est déjà mobilisé sur ces questions :

- déploiement de Job 41 dès 2017,
- développement de parcours de formation et immersions adaptées aux besoins locaux et brique formation du Job41,
- ouverture des Espaces RSA pour le premier accueil, l'information, l'évaluation et l'orientation des bénéficiaires : le délai moyen d'accueil est passé de 6 mois à environ 1,5 mois,
- mise en place de référents de parcours uniques depuis juin 2019,
- lancement en 2020, des travaux préparatoires au déploiement du progiciel Parcours RSA pour une vision partagée avec les partenaires et opérateurs et un gain de temps dans la prise en charge.

Pour aller plus loin, le département souhaite créer un consortium large afin de répondre à l'objectif d'englober dans la démarche l'ensemble des publics ayant un rapport fragile à l'emploi. Ce consortium permettra au département de poursuivre la démarche engagée dans le champ des solidarités pour créer une convergence avec nos partenaires.

V / EAU ET ASSAINISSEMENT

Le département attribue une subvention de **2 516 € à la Commune de Beauce la Romaine** pour le comblement du forage de reconnaissance situé sur la commune déléguée d'Ouzouer-le-Marché. Le département attribue également une aide de **8 970 € à la Commune de Nouan-le-Fuzelier** pour son schéma directeur d'assainissement et une aide de **2 950 € à la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys** pour celui de la commune de Santenay.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

VI / SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIR-ET-CHER

Conformément à la convention pluriannuelle 2019-2021 entre le département et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Loir-et-Cher, une **subvention d'investissement de 500 000 €** est attribuée au SDIS de Loir-et-Cher afin de soutenir son effort d'investissement.

VII / POLITIQUE CULTURELLE ET LECTURE PUBLIQUE

Aide à l'action culturelle en bibliothèque : le département de Loir-et-Cher, dans le cadre du dispositif « textes en scène », verse une subvention de **705 € à la Commune de Mont-Près-Chambord** pour l'organisation d'un spectacle lecture-peinture « les fantômes de Belfast » par la compagnie Troll (37), le jeudi 18 février 2021 dans les locaux de la bibliothèque municipale.

Aide en faveur du patrimoine architectural : le département accorde une aide de **63 000 € à la commune de La Ville-aux-Clercs** pour la restauration du dôme et des parties hautes du clocher de l'église Saint-Barthélémy, au titre du patrimoine rural non protégé et une aide de **10 595 € à la commune de Meslay** pour les travaux de restauration du porche de l'ancien presbytère, au titre du patrimoine rural non protégé.

Aide à l'acquisition d'instruments de musique : le département accorde une aide de **1 526 € à l'École intercommunale de musique Vineuil - Saint-Claude à Vineuil** pour l'achat d'une batterie.

Le département a approuvé **la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine** dans le prolongement de la subvention de 19 725 € votée au BP 2021.

VIII / ALLOCATIONS EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

Le département versera une allocation de 1 200 € à quatre étudiants qui viennent effectuer un stage d'une durée de six mois dans des cabinets médicaux de Loir-et-Cher ou au centre hospitalier de Blois.

IX / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au titre de la solidarité territoriale, **le département octroie une aide de 25 000 € à la commune de Sambin pour l'agrandissement des locaux de la boucherie** d'environ 30 m² dont le coût global des travaux se chiffre à 108 000 € HT.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12